

LYCEE JACQUES PREVERT A SAINT-CHRISTOL-LEZ-ALES

Analyse microbienne

Document unique de consultation

Procédure de consultation : Marché à procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Mai Juin 2023

Date limite de réception des offres :

Mardi 11 juin 2024 à 10h

Lycée Jacques Prévert

1 place Lucie Aubrac

030380 Saint Christol Lez Alès

☎ 04 66 60 08 50

☎ 04 66 24 61 53

Mail : gest.0301778v@ac-montpellier.fr

Ordonnateur : Philippe LAMBERTE, Proviseur

Gestionnaire : Valérie VINCENT

Le présent document comporte 6 pages numérotées de 1 à 6.

Article 1 – Objet de la consultation

L'objet de la consultation est de procéder à des prélèvements, puis d'effectuer des analyses de produits alimentaires et des surfaces au service restauration du Lycée Prévert.

Lieu d'exécution de la prestation : Lycée Jacques Prévert – Restauration - 1 place Lucie Aubrac – 30380 St Christol Lez Alès

A. DESCRIPTIF DE FONCTIONNEMENT

Nombre de repas annuel : 56 362 en 2023

Environ 500 repas pour le service de midi (Commensaux et Elèves) - 65 repas pour le service du soir et petits déjeuners

Type de cuisine : Cuisine en production

Localisation : l'ensemble des locaux est de plain-pied.

Mode de distribution : service en self de type « *Scramble* »

B. CONTROLE HYGIENE

- **Analyse bactériologique** : 1 passage par mois de janvier à juin compris et de septembre à décembre, soit 10 sur une année scolaire.

Les prélèvements et les analyses microbiologiques se feront sur **deux types de denrées** en préparation ou sur le point d'être servis, centrés sur les préparations les plus sensibles.

- **Contrôle de surface** : 1 par mois, soit 10 sur une année.
- Recherche de Listéria : 4 par an.

Passage dans le mois aléatoire, en dehors des vacances scolaires de la zone C, entre 8h et 11h.

Le tarif comprend : les prélèvements, les contenants des prélèvements, leurs transports, les analyses, le résultat des analyses par mail.

Article 2 – Conditions de la consultation

2 – 1 Procédure

Marché à procédure adaptée en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 25 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

2 – 2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours (quatre-vingt-dix jours) à compter de la date limite de remise des offres.

Article 3 – Contenu et présentation des offres

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux sociétés ou organismes. Il est constitué du présent document.

Une copie du présent dossier peut être demandée :

- par courriel à l'adresse suivante : gest.0301778v@ac-montpellier.fr

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les attestations requises par la réglementation en vigueur et les pièces demandées dans le présent document, dûment datées et signées.

A ces documents pourra être joint tout autre document technique, informatif et/ou explicatif jugé utile par le candidat à la compréhension et à la présentation de son offre.

Article 4 – Condition d'envoi des offres

Les offres sont à déposer de façon dématérialisée sur la plateforme d'AJI

<https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/140868/show>

Offre comprenant :

- Document unique de consultation et le bordereau des prix (p6)

Article 5 – Jugement des offres

Pour le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, les critères suivants seront appliqués :

Critère d'attribution	Pondération
Prix	70 %
Qualité des services	30 %

5-2 Prix : 70 %

Le candidat communiquera le BPU ci-joint.

Les prix ainsi définis seront fermes sur une période de deux ans, puis révisable 1 fois selon votre formule de révision à joindre.

5-2 Qualité des services: 30 % Un exemplaire « fictif » de rapport d'analyse sera étudié.

Article 6 – Variantes

Les variantes ne sont pas acceptées.

Article 7 – Renseignements complémentaires

Les candidats peuvent obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, en s'adressant à :

- **Renseignements d'ordre administratif**
Mme VINCENT Valérie
☎ 04 66 60 08 50 (standard)

E-mail : gest.0301778v@ac-montpellier.fr

➤ **Renseignements d'ordre technique**

M PAGES Hubert

☎ 04 66 60 08 50 (standard)

E-mail : hubert.pages@laregion.fr

Article 8 – Délais d'exécution, pénalités de retard

Le marché est passé pour une période de 4 ans, du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2028, sauf dénonciation par l'une des parties, 3 mois avant la date anniversaire (1^{er} septembre étant la date anniversaire).

Article 9 – Facturation, délai de paiement et intérêts moratoires

9-1 Présentation des factures

Les factures sont dématérialisées et mises en ligne via le portail Chorus Pro après chaque passage. Chaque facture portera obligatoirement, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- l'établissement concerné par la livraison
- les noms, numéro de SIRET et adresse du titulaire du marché
- les références de son compte bancaire ou postal tel qu'il est indiqué dans l'acte d'engagement
- les références de la commande
- la date de livraison et de facturation
- le détail de la fourniture livrée
- le montant HT de la fourniture livrée
- le montant total HT
- le taux et le montant de la TVA
- le montant total TTC

Si le prix unitaire des articles comporte 3 décimales (ou plus), le montant total est alors arrondi de la façon suivante :

- au centime inférieur si la 3^{ème} décimale est comprise entre 0 et 4
- au centime supérieur si la 3^{ème} décimale est comprise entre 5 et 9
- 1 RIB pour le 1^{er} mandatement

Sont désignés pour les règlements :

- Ordonnateur :

Monsieur le proviseur du lycée Jacques Prévert

- Comptable assignataire des paiements :

Mme l'agent comptable du Lycée Voltaire

9-2 Délai de paiement

Le paiement s'effectuera suivant les règles de la comptabilité publique, et selon le délai prévu par l'article 1 du décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique. Ce délai est de 30 jours. Il commence à courir à partir de la date de réception de la facture dans l'établissement acheteur si la livraison est complète et admise. En cas de réception incomplète de la marchandise, le délai est suspendu jusqu'à sa livraison totale. De même, en cas de facture incorrecte,

Le délai est suspendu jusqu'à la date de réception de l'avoir correspondant ou d'une nouvelle facture correcte. A compter de la réception, un nouveau délai de paiement de 30 jours est ouvert. Le délai de

paiement est égal au délai de mandatement de l'ordonnateur et au délai de règlement du comptable public. Il ne tient pas compte des délais bancaires. Lorsque les sommes dues ne sont pas mises en paiement à l'expiration du délai de paiement, le titulaire a droit, sans qu'il ait à les demander, au versement d'intérêts moratoires et de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage. Les intérêts moratoires courent à compter du jour suivant l'expiration du délai de paiement jusqu'à la date de mise en paiement du principal incluse. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est de 40 €. Les intérêts moratoires et l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement sont payés dans un délai de 45 jours suivant la mise en paiement du principal.

Article 10 – Avance

Sans objet.

Fait à

Le

Le Candidat,

Bordereau des Prix

Désignation	Prix unitaire HT
Prélèvement et contrôle de surface (10 par an)	
Prélèvement et analyse bactériologique d'une denrée alimentaire (10 par an X2)	
Recherche et analyse Listéria (4 par an)	

Les coûts de chaque article du bordereau des prix doivent intégrer les frais d'intervention et de dossier.

Prix ferme pendant deux ans, révisable ensuite selon formule de révision à joindre.

Fait le :
Cachet - signature :

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE LYCEE JACQUES PREVERT

Est acceptée la présente offre pour valoir Acte d'Engagement,

A Saint-Christol-lez-Alès,
le.....

Signature de la personne habilitée à signer le marché